

Ventavon INFO

n°61 - juillet 2024

Inauguration prévue
vendredi 6 septembre
à 11 heures

Les enfants de l'école lors du carnaval 2024





Nouvelle école et logements neufs



Marina Martin
agente technique



Totem sur la
route Napoléon



Mot du maire

Chers Ventavonnais,

Cette année a commencé bien tristement avec la perte d'un ami fidèle, Michel Bellon, qui siégeait au conseil municipal depuis 29 ans et à mes côtés depuis 2014 en tant que 2^{ème} adjoint en charge des travaux et de la voirie communale. Nos pensées vont tout particulièrement à sa famille en ces moments difficiles. Nous espérons que notre soutien et nos souvenirs partagés pourront leur apporter un peu de réconfort.

L'inauguration de la nouvelle école et des logements neufs tant attendue est reportée finalement au vendredi 6 septembre à 11 heures. En effet, l'organisation des élections législatives imprévues ne permettaient pas à Monsieur le préfet et aux représentants de la Région et du Département de se libérer à la date du 14 juin.

Ce temps des vacances pourrait permettre de procéder à la réparation d'une partie des malfaçons détectées au niveau des crépis de façade, mais elle sera probablement renvoyée pour la Toussaint. La voirie de la rue des Andrônes endommagée durant les travaux sera également refaite en septembre prochain.

Les enfants qui ont déjà investi depuis Pâques le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment pour la cantine et la garderie, feront donc cette rentrée scolaire du lundi 2 septembre 2024 dans la salle de cours du premier étage. Une demande a été faite au niveau de l'Académie afin que le Club ventavonnais puisse utiliser la deuxième salle de classe inoccupée pendant le temps scolaire.

La réhabilitation des locaux de l'ancienne école, cantine et garderie en locaux d'archives et de bureaux pour la mairie est en cours. Les travaux devraient être également finis pour la rentrée. Comme vous avez pu le constater lors des élections, la salle du conseil et des mariages est quasiment terminée.

Les demandes de subventions pour le projet des réseaux d'assainissement et d'eau surpressée du Haut Villard et la construction de la STEP viennent d'être acceptées. Nous devrions pouvoir lancer les appels d'offre prochainement et attaquer les travaux pour l'automne.

Les travaux de réaménagement de l'intérieur du cimetière devraient également commencer dans cette même période.

Nous vous rappelons que le seul moyen de baisser le montant de la taxe des ordures ménagères est de les réduire et donc de trier vos déchets vers les containers adéquats.

Bon été à tous,

Juan Moreno



Ventavon INFO n°61

Juillet 2024

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie@ventavon.fr

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 07 81 41 97 03
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Hte-Provence

04700 La Brillanne

- Dépôt Légal

N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2024

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 Budget
- 3 Elections à Ventavon
- 4 Eau et Assainissement
- 5 Personnel
- 6 Telecom
- 7 Voirie - Affouage
- 8 Plan de sauvegarde
- 9 Videoprotection
- Nouvelle école - Cimetière
- 10 Réduire les déchets
- 12 Ecopôle du Beynon
- 15 La carrière du Beynon
- 16 VVD - Evidanse
- 17 Animations culturelles
- Gym Plaisir
- 18 Brin de culture
- Comité des fêtes
- 19 Ecole - Maraton à Tromsø
- 20 Etat civil - Mots croisés
- 21 La fabrication du charbon de bois
- 3C Gîte du Domaine de Faye
- Michel Bellon nous a quittés !
- 4C Animations de l'été

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	Fermé	14-17h
MARDI	Fermé	14-17h
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	Fermé	14-17h
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins de 8 heures à 12 heures,
sur rendez-vous, en téléphonant au 04 92 66 40 54

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie@ventavon.fr

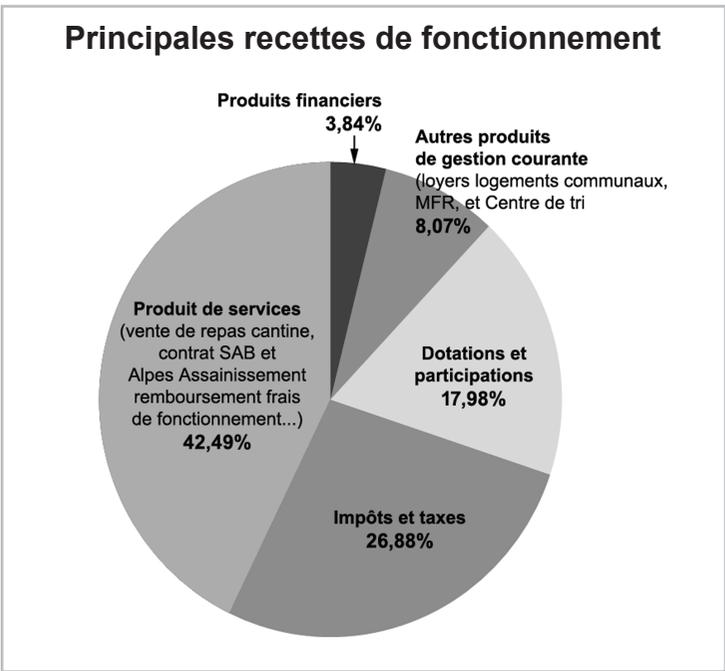
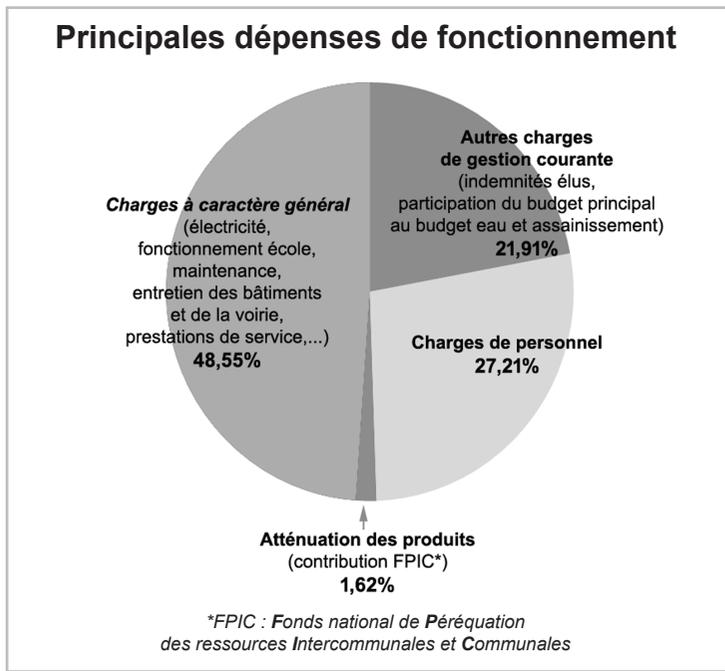


BUDGET pour 2024

En 2024, la commune de VENTAVON a voté un budget de fonctionnement de plus de 1,9 million d'euros.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes*	Dépenses**	Recettes
1 915 859 €	1 915 859 €	1 995 749 €	1 995 749 €
* Dont 304 208 € d'excédent de fonctionnement		** Dont 133 911 € de déficit d'investissement	

Principales dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget principal	
Consommation d'électricité des bâtiments et éclairage public	50 000 €
Frais de fonctionnement de l'école et repas de la cantine	95 000 €
Achat de matériel de bureau (armoire secrétariat, aménagement pour les nouveaux locaux) et matériels informatiques	20 000 €
Achat de matériels divers (matériels pour la nouvelle cantine, nouvelle plonge pour l'auberge du Prieuré, ...)	40 000 €
Entretien et travaux sur bâtiments communaux	105 000 €
Construction de l'école et restructuration de la mairie et ancien hôtel La Licorne	947 514 €*
Projet du cimetière communal	122 280 €
Aménagement du quartier Source Muret	50 000 €*
Rénovation maison communale	88 930 €*
Entretien et travaux de voirie communale	240 000 €
* dont Restes à réaliser : Dépenses engagées en 2023 et non mandatées	



Taux de fiscalité des ménages	
TAXE	TAUX 2024
Taxe foncière (bâti)	52,36%
Taxe foncière (non bâti)	27,11%
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	0,975%

Résultats des ELECTIONS à Ventavon

Européennes du 9 juin 2024

- **La France revient ! avec J. Bardella et M. Le Pen**

Jordan BARDELLA - 37,55 % - 101 voix

- **Réveiller l'Europe**

Raphaël GLUCKSMANN - 11,90 % - 32 voix

- **Besoin d'Europe**

Valérie HAYER - 8,18 % - 22 voix

- **La France fière, menée par M. Maréchal, et soutenue par E. Zemmour**

Marion MARÉCHAL - 7,81 % - 21 voix

- **Alliance rurale**

Jean LASSALLE - 6,69 % - 18 voix

- **Gauche unie pour le monde du travail soutenue par F. Roussel**

Léon DEFFONTAINES - 5,95 % - 16 voix

- **La Droite pour faire entendre la voix de la France en Europe**

François-Xavier BELLAMY - 5,95 % - 16 voix

- **La France insoumise - Union populaire**

Manon AUBRY - 4,83 % - 13 voix

- **Europe Ecologie**

Marie TOUSSAINT - 2,97 % - 8 voix

- **L'Europe ça suffit !**

Florian PHILIPPOT - 1,86 % - 5 voix

- **Parti animaliste - Les animaux comptent, votre voix aussi**

Hélène THOUY - 1,86 % - 5 voix

- **Liste Asselineau-Frexit, pour le pouvoir d'achat et pour la paix**

François ASSELINEAU - 1,86 % - 5 voix

- **Lutte ouvrière, le camp des travailleurs**

Nathalie ARTHAUD - 1,12 % - 3 voix

- **Ecologie au centre**

Jean Marc GOVERNATORI - 0,74 % - 2 voix

- **Changer l'Europe**

Pierre LARROUTUROU - 0,37 % - 1 voix

- **Pour un monde sans frontières ni patrons, urgence révolution !**

Selma LABIB - 0,37 % - 1 voix

Les autres candidats de ce scrutin n'ont obtenu aucune voix

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	437		
Abstentions	159	36,68	
Votants	278	63,62	
Blancs	4	0,92	1,44
Nuls	5	1,14	1,80
Exprimés	269	61,56	96,67

Législatives 2024

1^{ère} circonscription des Hautes-Alpes

Elle concerne notamment le canton de Laragne-Montéglin, dont Ventavon fait partie. Pour rappel, la députée sortante est Pascale Boyer.

Premier tour - 30 juin 2024

Jérôme Sainte-Marie (RN) 46,93% - 153 voix

Marie-José Allemand (NFP) 25,46% - 83 voix

Pascale Boyer (Ens) 19,63% - 64

Dorian Deininger (LR) 5,21% - 17 voix

Véronique Buisson (EG) 2,76% - 9 voix

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	432		
Abstentions	96	22,22	
Votants	336	77,78	
Blancs	6	1,39	1,79
Nuls	4	0,93	1,19
Exprimés	326	75,45	97,02

Deuxième tour - 7 juillet 2024

Jérôme Sainte-Marie (RN) : 55,41%

Marie-José Allemand (NFP) : 44,59%

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	432		
Abstentions	91	21,06	
Votants	341	78,94	
Blancs	18	4,17	5,28
Nuls	9	2,08	2,64
Exprimés	314	72,69	92,08

Les résidents étrangers de pays membres de l'Union européenne bénéficient seulement du droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales en vertu de leur citoyenneté européenne. Ce qui explique la différence du nombre d'inscrits dans les tableaux des résultats des législatives.

Marie-José Allemand, élue députée de la première circonscription des Hautes-Alpes avec 51,64%

www.archives-resultats-elections.interieur.gouv.fr



Scrutin du premier tour des élections législatives : Sandrine Chastel, Agnès Bénistant et Alexandre Bédérián, conseillers municipaux

EAU et ASSAINISSEMENT

Nouveaux tarifs à partir du 1^{er} septembre 2024

L'accroissement des charges supportées par la Commune pour la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement et des obligations en matière de tarifs de l'assainissement fixés par l'Agence de l'eau nous impose d'augmenter les parts fixes et proportionnelles de ces services.

Service de l'eau potable

- **Part fixe** : 66 € la prime fixe annuelle
- **Part proportionnelle au m³** :
1,18 € le m³ d'eau pour les 120 premiers m³
1,80 € le m³ de 121 à 180 m³
2,03 € le m³ de 181 à 360 m³
2,42 € le m³ au-delà de 361 m³

Service Assainissement

- **Part fixe** : 38,50 € la redevance d'assainissement
- **Part proportionnelle au m³** :
0,97 € le m³ d'eau pour les 120 premiers m³
1,34 € le m³ de 121 à 180 m³
1,47 € le m³ de 181 à 360 m³
1,75 € le m³ au-delà de 361 m³



EAU
Rapports sur le Prix
et la Qualité du service

ASSAINISSEMENT



Projets de réseaux d'assainissement et d'eau surpressée du Haut Villard et construction de la STEP

Il y a nécessité de protéger la source du Villard et ses périmètres de protection en supprimant le décanteur digesteur et les fosses septiques individuelles et en raccordant une quarantaine de maisons au nouveau réseau et à la future station d'épuration (STEP).

Quant au réseau surpressé d'eau potable du Haut Villard, il est très ancien, il génère de nombreuses fuites sur le réseau d'eau potable communal et accroît le prélèvement sur la ressource naturelle. Il est donc nécessaire de le renouveler.

En décembre 2022, la commune avait sollicité une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Département et de l'Agence de l'eau pour un montant total de dépenses retenues de 1 322 697,50 € HT.

La DETR, dans un premier temps, a été refusée en juillet 2023 car l'enveloppe allouée à ces programmes avait été consommée. Redéposée en novembre 2023, elle est acceptée au 17 juin 2024 pour un montant de 264 539,50 €.

L'agence de l'eau a accordé en avril 2024 une subvention de 107 307 € pour l'eau potable, 50 868 € pour la STEP et 228 816 € pour le réseau d'assainissement nord. Quant au Département 05, il vient de nous allouer 258 000 € dernièrement.

Les appels d'offre seront lancés cet été et les travaux pourraient commencer fin octobre 2024.

Les volumes d'eau du prélèvement à la consommation

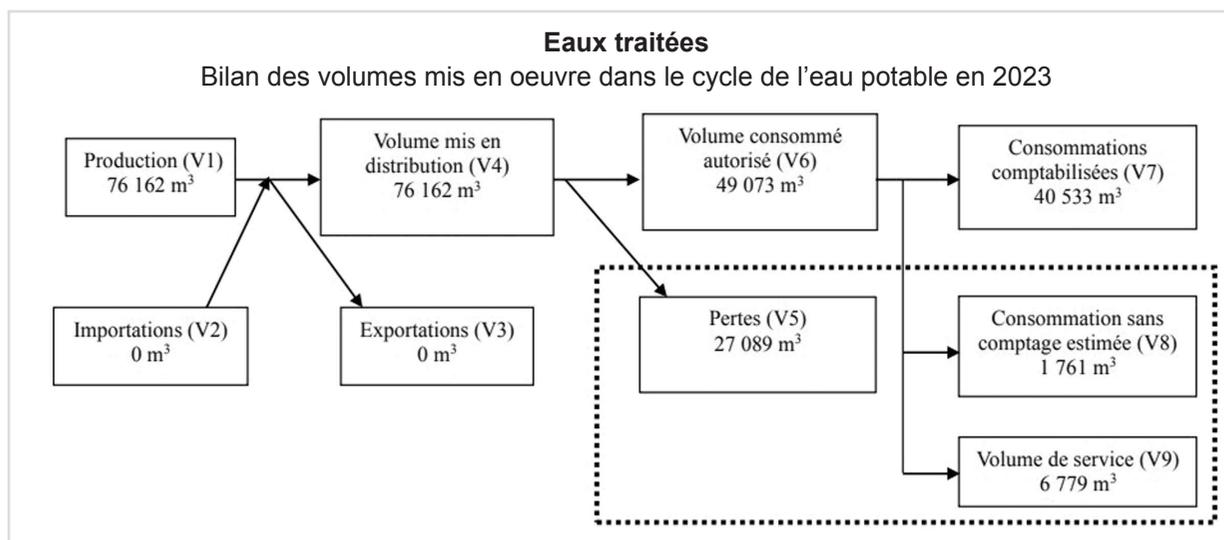
Le service public d'eau potable de Ventavon a prélevé 86 162 m³ pour l'exercice 2023.

Le volume produit total (V1) de 76 162 m³ diffère du volume réellement prélevé du fait du traitement des eaux générant des pertes.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %
Source Robin	18 557	16 671	-10,2%
Source Muret	20 147	29 234	45,1%
Source du Villard	17 450	30 257	73,4%
Total du volume produit (V1)	56 154	76 162	35,6%

Eaux traitées

Bilan des volumes mis en oeuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



Transfert de la compétence

- EAU et ASSAINISSEMENT -

Mercredi 27 mars 2024 s'est tenue à Sisteron une réunion d'information juridique relative au transfert des compétences eau et assainissement. Prévu par la loi NOTRe de 2015, modifiée par différentes évolutions réglementaires, ce transfert doit devenir effectif au 1^{er} janvier 2026.

Afin de préparer au mieux ce transfert, la CCSB s'est engagée dans une étude préalable pour laquelle elle se fait accompagner par des bureaux d'études et un Assistant Maître d'Ouvrage.

En parallèle de l'avancée de l'étude et au regard de la complexité du sujet, le choix a été fait de présenter le cadre juridique et réglementaire de ce transfert de compétences aux Maires et conseillers municipaux.

D'autres temps d'échanges seront organisés pour accompagner au mieux les élus dans la construction du futur service (source CCSB).

Plan détection des CVM (résidus du PVC)

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est classé depuis 1987 comme étant un agent cancérigène certain pour l'Homme selon le centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Le chlorure de vinyle monomère est un gaz organique, incolore à température ambiante. C'est un composé très volatil et faiblement soluble dans l'eau.

Le CVM est un produit chimique purement synthétique. Il n'existe aucune source naturelle de ce composé. Le chlorure de vinyle monomère est principalement utilisé pour l'élaboration (par polymérisation) du polychlorure de vinyle (PVC). Le PVC a de multiples usages, dont la fabrication de canalisations.

La présence de CVM dans l'eau du robinet peut résulter d'une pollution de la ressource en eau, principalement du fait de rejets d'industries du PVC.

Cette pollution peut être directe ou provenir de la dégradation en CVM de certains hydrocarbures chlorés. Le CVM peut s'accumuler dans les eaux souterraines, alors qu'il est généralement trop volatil pour être retrouvé dans les eaux superficielles.

Le CVM présent dans l'eau du robinet provient essentiellement de certaines canalisations en PVC, notamment celles produites avant 1980.

En France, l'analyse du chlorure de vinyle monomère dans l'eau du robinet, sur le réseau de distribution, est systématique depuis 2007. La limite de qualité pour l'eau du robinet est fixée à 0,5 µg/l, en application de la réglementation européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (directive 98/83/CE et directive 2020/2184).

En effet, en 2007, les progrès techniques permettant alors d'analyser plus facilement le CVM dans l'eau, la France a mis en place une réglementation plus exigeante que la réglementation européenne et rendu obligatoire l'analyse du CVM dans le contrôle sanitaire de l'eau.

(source : Ministère du travail, de la santé et de la solidarité)

PERSONNEL

- **Marina Martin**, nouvelle agente technique a été recrutée par le Centre de gestion dès la fin novembre 2023 et ce jusqu'au 29 février 2024 en remplacement de Bertrand Gauthier. Puis la commune l'a embauchée en CDD d'un an à partir du 1^{er} mars 2024.

Marina ne nous est pas totalement inconnue, puisqu'elle est Ventavonnaise d'une part et qu'elle avait déjà travaillé au sein de l'équipe technique durant l'été 2023 pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité d'autre part.

De plus, vu sa formation (CAP Fleuriste), son expérience dans le domaine de l'horticulture, ses bonnes aptitudes au travail d'équipe et son envie d'acquérir les connaissances nécessaires à la gestion des réseaux lui donne un profil correspondant aux besoins de la commune.

- **Adrien Garnier**, 16 ans, habitant au village, a accompli un stage de seconde intitulé «Séquence d'observation en milieu professionnel» sous la houlette des agentes techniques pour une période de 15 jours (du 17 au 28/06).



Hervé Porte, Arthur Cappe et Adrien Garnier

- **Arthur Cappe**, jeune stagiaire de 17 ans dans le cadre d'une mission de 84 heures (qui a débuté le 8 juillet) du Service National Universel. Il effectue des tâches administrative et technique au sein de la commune.

- **Hervé Porte**, ancien travailleur du bâtiment, a effectué un stage de réinsertion proposé par l'Union pour la Gestion des Caisses de l'Assurance Maladie de 15 jours du 1^{er} au 12 juillet avec les agentes techniques. Cela lui a permis de découvrir le métier, d'évaluer sa résistance ainsi que les postures professionnelles et d'envisager une poursuite dans ce secteur.

- **Aloys Gosselin**, 17 ans, sera embauché pour le mois d'août (du 29/07 au 30/08/2024) comme aide agent technique.

TELECOM

Problème de réception de la 4G

Comme nous vous l'expliquions dans le dernier Ventavon INFO n°60, le nouveau relais de téléphonie du beffroi ne couvre pas tout le territoire communal.

Jean-Luc Lang, conseiller municipal en charge des affaires de télécommunication oeuvre pour contraindre l'opérateur leader Orange (Maître d'Ouvrage du projet) d'améliorer la situation en demandant à la Préfecture et au Département des Hautes-Alpes d'intervenir et d'agir pour soutenir et appuyer nos demandes d'optimisation de la couverture actuelle 4G.

La réponse finale officielle d'Orange est d'accepter le fait que la topographie de notre village et le positionnement du nouveau relais sur et dans le beffroi ne permettent pas techniquement d'avoir une réception de qualité sur toutes les zones de notre commune... à cause de l'effet parapluie nécessaire pour desservir le coeur du village et des altitudes plus élevées que le beffroi de certaines zones de la commune (Haut du Villard, Haut de Faye...).

Les promesses faites par Orange d'une desserte à 360° sur l'ensemble du territoire de la commune à partir du nouveau relais situé sur et dans le beffroi ne seront donc pas tenues. La seule solution envisageable pour desservir l'ensemble du territoire de la commune serait de créer un 2^{ème} relais.



«...l'effet parapluie nécessaire pour desservir le village...»

La fermeture du réseau cuivre programmée

Sensible aux aléas météorologiques et à l'humidité, le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits et ne répond plus aux besoins des Français.

Le gouvernement a donc annoncé en 2020, sa volonté de généraliser la fibre optique sur tout le territoire d'ici 2025.

France Telecom constate que maintenir deux réseaux filaires n'a plus de sens. Quant à l'ARCEP (l'autorité de régulation des télécoms), elle approuve en ces termes : « Pour des raisons de performances techniques et d'obsolescence, mais aussi pour des raisons d'efficacité, de coûts et d'empreinte environnementale, il n'est pas pertinent, à terme, de conserver et d'entretenir deux infrastructures capillaires complètes en parallèle (le réseau cuivre historique (ADSL) et les nouveaux réseaux Fibre jusqu'à chaque maison (FTTH) ».

Le réseau cuivre va donc être fermé, cela veut dire que, concrètement, la technologie ADSL va être abandonnée au profit de la fibre d'ici à 2030.

Dans un premier temps, et progressivement jusqu'en 2025, plus aucun abonné internet ne pourra souscrire une offre ADSL. C'est ce qu'on appelle la fermeture commerciale.

Dans un deuxième temps, à partir de 2026 et jusqu'en 2030, les abonnés cuivre existants devront souscrire à une offre fibre, dès lors qu'ils se trouveront dans une zone fibrée. Ou, en attendant, opter pour une solution alternative comme la 4G fixe. C'est ce qu'on appelle la fermeture technique.



Raccordement d'un bâtiment neuf à la fibre

Le déploiement de la fibre optique dans les Hautes-Alpes progresse chaque mois et aujourd'hui, 85% du territoire est éligible à cette technologie. En parallèle, l'opérateur Orange a initié le démantèlement de son réseau cuivre avec pour objectif un arrêt complet du service d'ici 2030.

En conséquence, il n'est désormais plus possible pour les titulaires de permis de construire de demander à Orange un raccordement du futur bâtiment aux réseaux de télécommunications, comme c'était l'usage jusqu'à présent. Dorénavant, c'est XP Fibre, l'opérateur en charge des déploiements de la fibre sur le territoire de Ventavon, qui doit être sollicité par le biais de la procédure décrite à l'adresse :

<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/>



La fibre pour tous

Dès 2025, le Gouvernement s'est engagé à apporter la fibre optique dans tous les territoires : dans l'hexagone, en Outre-mer, en ville, en zones péri-urbaines, rurales ou de montagne. Il a également instauré un "droit à la fibre" afin de garantir un accès égal au très haut débit à chacun des citoyens.

Bien que l'objectif de "la fibre pour tous" soit en bonne voie et que des avancées significatives aient été réalisées, il reste du chemin à parcourir pour atteindre une couverture complète et surtout équitable sur l'ensemble du territoire français.

En effet, pour ce qui est de notre commune, les travaux principaux de déploiement des réseaux d'infrastructures de la fibre se sont achevés fin décembre 2021, mais il n'y avait que 90% des habitations ou bâtiments de la commune qui étaient éligibles et donc raccordables à la fibre.

Depuis les choses avancent doucement et les derniers déploiements ont concerné Les Duces, La Machotte et l'impasse du Roussi.

Les localités mentionnées « en cours de déploiement » d'après la carte des adresses IPE de xpfibre.com concernent d'une part celles qui sont validées et en attente de réalisation comme 25% des habitations du village, La Garenne et quelques maisons de la cité du Beynon.

Puis, d'autre part, il y a les projets d'extension en cours d'étude et non encore validés concernant l'impasse des Chapelles Hautes avec une demande communale de modification de la desserte inscrite au schéma directeur pour faciliter sa faisabilité et réduire les coûts de réalisation et l'impact environnemental.

VOIRIE 2024

Le marché a été attribué à la société Routière du Midi en mai 2023, conformément aux dispositions ci-après rappelées : Accord-cadre à bons de commandes mono attributaire passé par un pouvoir adjudicateur soumis à l'attribution des bons de commande.

Le bon de commande s'élève à **217 846,12 € TTC**.

Il a été prévu au budget 2024 avec 26 874,20 € TTC en fonctionnement et 190 971,92 € TTC en investissement.

Le conseil sollicite une subvention du Département pour ces travaux de voirie.

Il s'agit du :

- VC Lotissement l'Eperon
(partie haute non revêtue et partie basse revêtue)
- VC Devant l'école
- VC 2 La Condamine
- VC 38 La Garenne
- VC 17 Piste du canal
- VC 43 La Barque
- VC Valenty - Point propre espace MFR
- TS 2023 - La Barque (Boulet)

AFFOUAGE 2024

Inscriptions en mairie

du 2 au 13 septembre 2024

(25€ par affouagiste à payer

par chèque à l'ordre du Trésor public)

Marquage des lots, tirage au sort et attribution des lots

Vendredi 27 septembre 2024

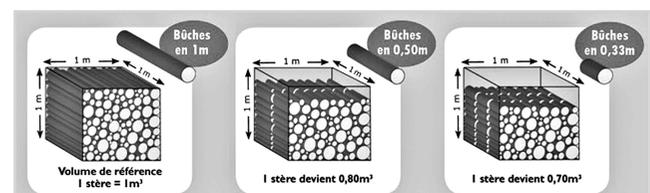
de 8h30 à 12h

(minimum 10 personnes)

Lieu

Sur la piste forestière se trouvant à droite
au carrefour de la citerne DFCl.

Pour ne pas se perdre,
rendez-vous à la carrière au départ de la piste.



Plan Communal de Sauvegarde de Ventavon

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document stratégique et opérationnel mis en place par une commune pour organiser les secours en cas de crise ou de catastrophe.

Il vise à assurer la protection des populations, l'organisation des secours, l'information et les alertes, la gestion des ressources (humaines, matérielles et logistiques) et la continuité des services publics essentiels.

Réactualisation du PCS

Le dernier PCS de notre commune datant déjà de quelques années, il convient de le réactualiser pour rester efficace et pertinent face aux différents risques (naturels, technologiques, sanitaires) qui pourraient survenir. En sachant que ces derniers évoluent avec le temps en raison des changements climatiques, démographiques, urbanistiques, industriels... Mais il y a aussi les lois et règlements qui peuvent changer, nécessitant une mise à jour du PCS pour rester conforme aux nouvelles exigences. Les retours d'expérience après des crises réelles peuvent également révéler des lacunes ou des points à améliorer. Il faut également mettre à jour les ressources humaines et matérielles pour refléter les changements dans les équipements disponibles, les compétences du personnel... Il faut prévoir des stratégies de communication avant, pendant et après la crise (médias, réseaux sociaux, panneaux d'affichage).

Mise en œuvre

Un comité de pilotage, présidé par le maire, responsable de la coordination des actions et de la mise à jour du PCS va se mettre en place avec l'aide de Régis Roumieu, conseiller municipal qui avait participé à l'élaboration du précédent PCS.

La commune sollicitera l'aide et les conseils de l'association CYPRES dont elle est adhérente. En effet, forte de ses 30 ans d'expérience dans de nombreux domaines des risques majeurs et en lien avec des partenaires variés, elle pourra nous accompagner dans différentes prestations. Elle interviendra en assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration, en interne, des obligations réglementaires : le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le plan communal de sauvegarde (PCS) pour la commune de Ventavon.

Arthur Cappe, fera également parti du comité pour une mission d'intérêt général de 84 heures à partir du 8 juillet dans le cadre du Service National Universel sous la tutelle de Fanny Valent, secrétaire de mairie.

Information de la population

La population sera informée de la finalité du prochain PCS et des mesures de sécurité à suivre en cas de crise et pourra le consulter en mairie dès qu'il sera mis à jour.

La population a reçu une lettre du maire demandant de lui envoyer les coordonnées précises de chacun, notamment l'adresse e-mail et le n° de téléphone portable afin qu'il puisse communiquer efficacement lors d'évènements importants sur la commune, de crise, d'accident, de coupure d'eau ou d'électricité aux personnes concernées.

Risques naturels

Incendies de forêt

Il y a bien entendu les risques d'incendie de forêts ou de végétation qui sont bien réels.

Nous avons une étendue forestière importante sur la commune et l'été dernier nous avons vu la foudre déclencher un feu sur un hectare de végétation à Puy Barnier. Durant l'été 2020, 3 ha de pré partent en fumée à Faye.

Au niveau du village, une piste DFCI a été réalisée en 2011, des coupes importantes de résineux ont été effectuées et un débroussaillage périodique se pratique depuis 2010. Cela permet de limiter le risque côté Ouest.

Sans vous fournir un recensement exhaustif des incendies sur la commune, on peut déjà noter qu'il y a eu 10 ha de futaie brûlés en 1985, 5 hectares de landes, garrigues et maquis en 1979 et 1 ha de futaie en 1973. Au-dessus de Faye sur la montagne de l'Aup, un incendie détruisit 60 ha en 1944, vers le col du Colombier...

Rupture du barrage

Le risque de rupture du barrage de Serre-Ponçon se trouvant à 34 kilomètres de Ventavon est également à prendre en compte, même si les probabilités de rupture sont extrêmement faibles au vu de sa conception, sa construction et de sa surveillance.

Une rupture progressive laisserait le temps de mettre en place les procédures d'alerte et de secours aux populations. Par contre, une rupture partielle ou totale brusque produirait une onde de submersion très destructive capable de toucher une partie du territoire communal en 1 h 30.

De mémoire, en France, les ruptures de barrages sont très rares, les dernières en dates répertoriées sont le 2/12/1959 à Malpasset dans le Var (421 morts) et le 25/04/1895 à Bouzey dans les Vosges (86 morts).

Les crues torrentielles

Le torrent du Beynon s'écoule dans la formation de terres noires, où l'érosion est très rapide le chargeant de nombreux matériaux solides. De nombreux documents d'archives attestent des crues importantes du torrent du Beynon notamment au niveau du Moulin, situé près de la route départementale 942, dont la dernière crue remonte à juin 1957. Les torrents de Maravic, de la Gravière et de Bon-Secours ont également eu leurs lots de crues.

La Durance était également en crue en mai 2008. Le barrage ayant atteint sa cote maximale à 780,50 m (le barrage étant donc plein), EDF a été contraint d'ouvrir l'évacuateur de crues pour la première fois depuis 1983. En aval, ce débit très important a mis à mal nombre d'infrastructures, comme au temps où la Durance n'était pas régulée par le barrage.

Ceci est un aperçu de quelques risques naturels, d'autres risques sont à connaître tels que les séismes, les éboulements au-dessus du Villard ou de Faye ou encore les risques d'accidents dus aux transports de produits chimiques sur l'autoroute ou les routes départementales.

Projet de vidéoprotection

Des caméras sur l'espace public

Le maire et le conseil municipal étudient un projet d'installation de caméras de vidéoprotection dans l'espace public aux différentes entrées et sorties de la commune, afin d'agir efficacement sur la sécurité des personnes et des biens.

Elles auront d'abord un rôle dissuasif pour des délinquants potentiels de commettre des infractions, mais permettront aussi de répondre rapidement aux incidents (visionnage en temps réel), de collecter les preuves, de renforcer le sentiment de sécurité et de réduire les coûts (en remplaçant des patrouilles de sécurité)...

Cette installation de caméras dans les lieux ouverts au public doit avant tout être autorisée par le préfet. Puis elle sera validée pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable.

Quant à la réception des images de vidéoprotection, elles doivent être fortement sécurisées, avec des mesures rigoureuses de contrôle d'accès, de protection des données, et de conformité aux normes de sécurité. Les exigences de sécurité impliquent effectivement une sécurisation qui pourrait être comparée à celle d'un bunker. La salle communale où seront réceptionnées et visionnées les images de vidéoprotection sera sécurisée physiquement. L'accès sera strictement contrôlé et limité aux personnes habilitées.

Seuls le maire, des agents habilités par lui et les gendarmes pourront consulter les images de vidéoprotection des espaces publics dans le cadre de leurs missions de sécurité, mais cela doit se faire en respectant les autorisations préfectorales, les règles de confidentialité, et les droits des citoyens (droit d'information de la présence de caméra, droit d'accès à leur image). Les images ne pourront être conservées au-delà d'un mois, sauf dans le cadre de procédures judiciaires.

Les consultations de ces images doivent être traçables et encadrées pour garantir la transparence et la protection des données personnelles. Elles doivent respecter les finalités déclarées lors de la demande d'autorisation préfectorale, telles que la sécurité des personnes et des biens, la prévention des infractions, la protection des bâtiments et installations publics, etc.



Nouvelle école et logements neufs

Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes,
Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Président délégué des Régions de France,
Jean-Marie BERNARD, Président du Département des Hautes-Alpes,
Juan MORENO, Maire de Ventavon,
Les Adjointes et les Conseillers Municipaux de Ventavon

vous invitent à

L'INAUGURATION

de l'école, cantine et garderie
 et des nouveaux logements

Vendredi 6 septembre 2024
 à 11 heures

Accueil devant l'école
Visite et discours inauguraux
Buffet et verre de l'amitié

Logements communaux

Avec ces 4 logements neufs du bâtiment ex-La Licorne, la commune est propriétaire désormais de 12 logements. Il convient donc de déléguer la gestion locative à une agence immobilière. C'est l'Agence Buëch-Durance Immobilier de Tallard qui prend cette charge pour une durée de trois ans renouvelable. Les honoraires de gestion courante s'élèvent à 5% de la location à la charge de la commune. Quant aux honoraires de location (les visites du logement, la constitution du dossier de location, le bail de location et l'état des lieux d'entrée) ils correspondent à la somme versée par le locataire à l'agence. Le maire continuera à signer les baux aux conditions et loyers qu'il jugera nécessaire.

La mise en location effective des 4 logements neufs se fera après l'inauguration.

Cimetière

La première phase du projet d'aménagement du cimetière comprendra :

- l'installation de caveaux
- les emplacements réservés pleine terre
- la reprise de concessions
- la pose d'un monument
- la mise en place d'un colombarium
- le jardin du souvenir

Le conseil municipal a retenu l'entreprise *PFG - Pompes Funèbres et Marbrerie Cartier* de Laragne pour un montant de 89 162,52 € HT.

La deuxième phase concernera les aménagements de voirie, d'écoulement des eaux et de clôture.

Réduire les déchets dans notre territoire

La loi Économie circulaire de février 2020 vise à réduire les déchets ménagers par habitant de 15 % et ceux des activités économiques de 5 % d'ici 2030. Cette loi propose des mesures telles qu'un indice de réparabilité pour certains produits, ainsi que l'utilisation de tarification incitative pour la gestion des déchets et l'extension de la durée de vie des objets pour réduire le gaspillage.

Il nous faut réduire nos déchets et donc consommer de manière responsable, trier de façon adéquate pour recycler les emballages, verres, cartons, papiers, métaux, bois, déchets de fraction minérale (béton, briques, tuiles, céramiques, pierre..), déchets de plâtre et déchets verts et ainsi réduire le volume des déchets ultimes (ordures ménagères et encombrants) enfouis.

Vous pouvez relire l'article « Dis-moi ce que tu jettes, je te dirai qui tu es » dans le Ventavon INFO 59 page 13 (juillet 2023) qui rapportait les propos du conférencier Cyrille Harpet, expert en rudologie et les réflexions d'ateliers composés d'élus, citoyens et techniciens du territoire.



Rourebeau, 21 juin 2023 - Atelier de réflexion sur la réduction des déchets

Un charte d'engagements sur les déchets ménagers (dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA) a été mise en place entre la CCSB et les communes membres afin d'harmoniser, de faciliter et de comprendre cette gestion des déchets.

Cette charte engage conjointement la CCSB et les communes à répondre à ces nécessités d'échanges et de cohérence territoriale.

Les enjeux de cette charte seront de :

- Faciliter la communication entre les services communaux et intercommunaux vers un discours et des actions communes (meilleure réactivité des agents en cas de problème).

- Favoriser l'éco-exemplarité (comme l'installation de composteurs...)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, au même titre que les ménages, les professionnels devront trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages, du papier, du carton ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Nous avons un composteur au village de Ventavon, installé sous les cèdres près de l'auberge, il est utilisé principalement par l'aubergiste et les villageois qui n'ont pas de jardin pour pouvoir l'entreposer.



Bien sûr, il est demandé de mélanger régulièrement le contenu du composteur pour favoriser l'aération et la décomposition des déchets. Cela permet de réduire les risques d'anaérobiose, qui pourraient provoquer des odeurs désagréables. La gestion des biodéchets et la résorption du gaspillage alimentaire sont préconisées.

Se tourner vers l'économie circulaire en donnant ou en achetant dans les ressourceries (*Le Nez au Vent ou l'Envolée par exemple*) ou même en revendant des objets déjà utilisés lors des vides greniers.

Cela dépasse l'action des communes et demande d'avoir un comportement individuel responsable. Béa Johnson, l'auteur du livre « Zéro déchet » propose de suivre « La règle des 5 R » pour réaliser le zéro déchet dans un environnement domestique : « 5 règles de base, dans cet ordre précis : Refuser (*ce dont nous n'avons pas besoin*), Réduire (*ce dont nous avons besoin*), Réutiliser (*ce que nous consommons*), Recycler (*ce que nous ne pouvons ni refuser, ni réduire, ni réutiliser*) et Rendre à la terre ou composter (*le reste*) .



Ressourcerie Le Nez au Vent à Lagagne



Ressourcerie L'envolée à Sisteron



Projet de poursuite de l'exploitation de l'écopôle du Beynon



VENTAVON I en 2024



Trois zones : La SAB, l'ISDND (Ventavon I) et le Centre de tri en 2024

À partir de 2025, des carences d'équipements ou la nécessité de disposer de capacités dans le Bassin de Vie Alpin ont été identifiées. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGP) définissait par nécessité comme objectif de développer des installations de tri supplémentaires dans le Bassin de Vie Alpin et préconisait le maintien de 2 ou 3 ISDND pour une capacité de stockage de 100 kt/an.

VEOLIA assure deux activités sur le site de l'Écopôle : l'enfouissement des déchets ultimes au niveau de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) et le tri des déchets au niveau du centre de tri des déchets.

La zone actuellement exploitée par VEOLIA pour l'enfouissement des déchets (nommée « VENTAVON I ») appartient à la commune de Ventavon qui la met à disposition par le biais d'un bail emphytéotique. Le projet (appelé VENTAVON II) porté par VEOLIA prévoit une prolongation de l'activité ISDND sur des parcelles actuellement exploitées par la SAB au titre de son activité carrière (5ha) qui vont être prochainement libérées et qui sont également propriétés de la commune. Il serait prévu un maintien d'une distance de 10 mètres entre les deux activités depuis les fronts de taille.

Le Groupe Veolia du Beynon propose une phase de dialogue avec les citoyens et les acteurs du territoire afin de réfléchir sur la poursuite d'exploitation du site dans le but de garantir la capacité d'accueil des déchets non dangereux du bassin de vie Alpin.

Ce projet de poursuite d'exploitation s'inscrit dans une approche globale de gestion durable des déchets dans la région alpine, qui vise à :

- réduire le tonnage global de déchets accueillis
- garantir l'autosuffisance du Bassin de vie Alpin
- développer les solutions permettant de réduire progressivement l'enfouissement.



Projet de poursuite d'exploitation

Avant-projet et concertation

Une première rencontre (ouverte à tous) a eu lieu le vendredi 15 mars 2024, autour d'un atelier d'information et de dialogue installé dans la salle polyvalente (ELM) de Ventavon. Cette démarche était organisée et animée par l'agence indépendante Acceptables Avenirs et s'appuyait sur un comité de dialogue regroupant plusieurs acteurs du territoire (les communes de Ventavon, Upaix, Claret et Thèze, la CCI, l'association SAPN et le collectif VAVED, 2 riverains et VEOLIA).

Cela a permis à Veolia de présenter son avant-projet et les participants étaient invités à transmettre toutes les questions, remarques et propositions via un livret d'information et de dialogue mis à leur disposition dans la salle ou sur internet.



Projet de poursuite d'exploitation avec VENTAVON II



Projet provisoire et évaluations des propositions

Ce processus de dialogue a permis à Veolia de faire évoluer son projet vers un "projet provisoire" sur la base des retours du territoire. Le projet provisoire est présenté le 6 mai avec les éléments fixes du projet et les propositions (éléments ajustables) pour l'intégration paysagère du site, pour la gestion des enjeux et pour l'intégration socio-économique du projet. VEOLIA répondait également à quelques questions posées par les gens du territoire et invitait les participants à évaluer les propositions (32 des participants et 28 de Veolia) sur les éléments ajustables pour faire évoluer ce projet.

Notamment des propositions sur les odeurs, souci majeur pour les riverains, telles que : 1- Développer avec l'aide d'un expert biogaz indépendant, la mesure en continu des particules de H₂S dans l'air aux abords du site, 2- L'obtention d'une enquête sérieuse et approfondie quant à l'impact des rejets atmosphériques sur la santé dont les risques encourus sont encore à définir, 3- Convaincre l'exploitant de contacter un bureau d'études spécialisé dans la maîtrise des odeurs, 4- Application de la loi 2020 sur l'application du tri des déchets alimentaires, 5- Travailler sur des casiers le plus petit possible, 6- Recouvrir le casier exploité quotidiennement de façon à limiter les odeurs, envols et volatils, 7- Faire respecter le bâchage des camions pleins ou vides, etc.

... Projet de poursuite de l'exploitation de l'écopôle du Beynon

Dégressivité du tonnage global de déchets accueillis



81 000 tonnes
2021



75 000 tonnes
2022



65 000 tonnes
2023



60 000 tonnes
2024



55 000 tonnes
2025/2026/2027

Présentation des éléments fixes du projet

- **Une réduction de la quantité** de déchets accueillis :

Passer de 65 000 tonnes par an en 2023, à 60 000 tonnes en 2024 et à 55 000 tonnes en 2025/2026/2027

- **Origine géographique des déchets**

L'écopôle du Beynon traite principalement les déchets du Bassin de Vie Alpin mais pourrait exceptionnellement accueillir des déchets d'autres régions de PACA en cas de besoin, conformément au PRPGD PACA, avec l'évacuation des refus de tri vers une installation dans leur bassin d'origine.

- **Prolongation d'un an de la durée** d'exploitation du casier « **VENTAVON I** »

Alignement de la durée d'autorisation avec les capacités techniques (dégressivité du tonnage global introduite dans l'Autorisation préfectorale actuelle).

Le passage en post-exploitation des casiers réhabilités de VENTAVON I.

Superficie 9 hectares

- **Prolongation par la création d'un nouveau casier** « **VENTAVON II** » dans les emprises libérées par la carrière

Volume disponible à Ventavon II (Vide Fouille Net) estimé à 1,1 Mm³ +/- 20%

Durée prévisionnelle d'exploitation 20 ans +/- 20%

Principes d'exploitation (Sous casier, alvéole 3000 m²...)

Mutualisation de la zone technique (Ventavon I et Ventavon II)

Superficie 5 ha

- **Evolution du centre de tri**

. de réorganiser les stocks et l'exploitation pour permettre une plus grande variété de matières triées

. répondre notamment aux attentes des filières de Responsabilité élargie des Producteurs (REP)

- **Valorisation des lixiviats et des biogaz**

- **Remise en état** du site après exploitation (végétalisation)

(source : extraits des documents VEOLIA)

Le projet provisoire est basé sur ces éléments fixes et sur des éléments ajustables.

Les éléments ajustables du projet ont été proposés par les participants au dialogue et par Veolia.

Ces documents prendraient trop d'espace pour être publiés dans ce bulletin, mais peuvent être consultés sur fichiers pdf téléchargeables sur ventavon.fr.

Projet final

Le projet final a été présenté le jeudi 11 juillet dans la nouvelle salle du conseil de la mairie, sous forme d'exposition de panneaux explicatif et de dialogue (*ce document sera publié prochainement sur ventavon.fr*).

Promesse synallagmatique de bail avec la société Alpes Assainissement (VEOLIA)

La commune de Ventavon est liée avec Alpes Assainissement (Veolia) depuis 2003, date du début d'exploitation du site du Beynon qui se décompose en deux zones distinctes, ISDND et le centre de tri.

L'exploitation de l'ISDND (VENTAVON I) actuellement en cours se fait grâce à des baux emphytéotiques sur une surface de 13 ha valable jusqu'au 31 décembre 2026 ainsi qu'une période de post-exploitation de 30 ans soit jusqu'au 31 décembre 2056.

L'emprise du centre de tri est régi quant à lui par des baux civils pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2026

La commune est liée également avec la SAB sablière du Beynon par un contrat de foretage pour extraction de matériaux à ciel ouvert, sur des parcelles situées au Sud de l'ISDND, au niveau de la fosse d'extraction de la carrière, zone sur laquelle la carrière va prochainement cesser d'être exploitée par la SAB.

Ainsi, la commune et Alpes Assainissement (Veolia) entendent utiliser ces parcelles en vue de l'exploitation d'une ISDND (dite VENTAVON II).

ISDND

Le bail projeté d'une durée de 50 ans à compter de la date du début d'exploitation opérationnelle de l'ISDND comportera 2 périodes :

une période d'exploitation de 20 années avec le versement d'une redevance correspondant à une taxe de 1,5 €/tonne de déchets réceptionnés sur l'ISDND. Cette taxe s'applique au tonnage de déchets enfouis annuellement avec un minima de 55 000 tonnes.

Une période de post-exploitation minimale de 30 années soit du 1/01/2049 au 31/12/2078, sans versement de redevance.

Centre de tri

Le loyer annuel du centre de tri est fixé à la somme de 45189,23 € et révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux.

Ces parcelles de terrain données à bail devront faire l'objet de servitudes d'utilité publique ou de l'accord des propriétaires compris dans un rayon de 200 mètres autour de l'installation.

Aucun aménagement ou réalisation d'aucune sorte et notamment aucun immeuble ou équipement recevant du public sur une bande de 200 mètres ne pourront être réalisés ou autorisés.

Le conseil municipal décide le 14 mai 2024 de régulariser la promesse de bail avec Alpes Assainissement (Veolia) qui comporte une obligation réciproque entre les parties et l'autorise à déposer une demande d'autorisation préfectorale d'exploiter une ISDND. En outre, le maire signera avec la SAB une résiliation amiable de son contrat de foretage pour permettre à Alpes Assainissement d'obtenir l'autorisation préfectorale. (cf. délibération du 14/05/2024).

Carrière SAB

Malgré le contexte économique, la carrière du Beynon s'engage dans l'amélioration de son efficacité environnementale.

Dans un contexte de crise mondiale (*pandémie du Covid-19, conflit russo-ukrainien, crise énergétique, crise politique*), qui impacte très fortement notre industrie, la SAB a souhaité s'inscrire dans une stratégie de développement responsable et durable lui assurant une meilleure résilience aux chocs économiques et financiers actuels et à venir. Pour cela, la SAB a mis en place un plan d'actions environnementales visant la modernisation de ses installations et équipements de la carrière du Beynon. Economie d'énergie, réduction des nuisances à la source (*émissions sonores, envols de poussières...*) et décarbonisation du matériel roulant sont les trois piliers de ce plan d'actions dont la mise en oeuvre a démarré dès 2020.

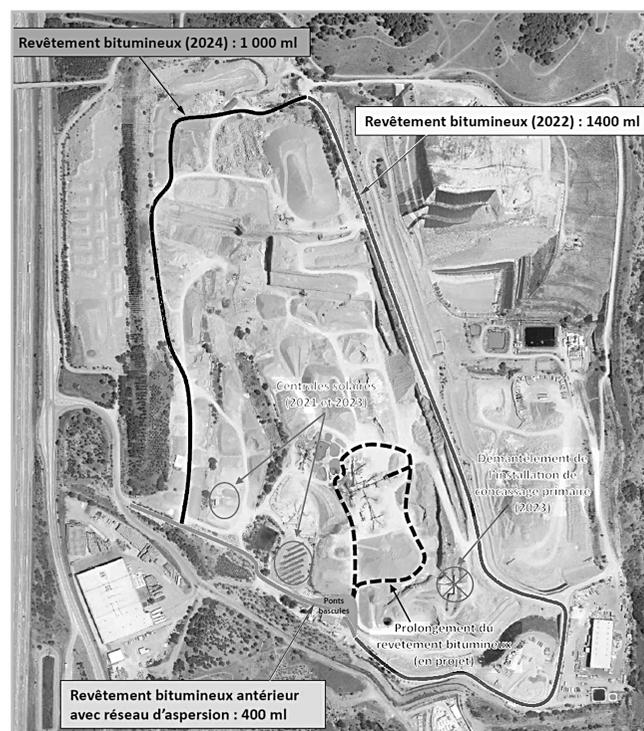
En 2021, la carrière du Beynon est ainsi devenue la première carrière française à oser le pari de l'autoconsommation électrique en s'équipant de deux centrales photovoltaïques qui assurent aujourd'hui la moitié de ses besoins en électricité. Elle a reçu pour cela, des mains de Renaud Muselier, Président de la Région PACA, le Label « Une Cop d'avance » qui récompense les entreprises qui s'engagent pour lutter contre le changement climatique.

En 2022, 1 400 m de pistes d'exploitation ont été revêtues en enrobés dans le but de réduire les émissions de poussières générées par la circulation des engins et des camions venant s'approvisionner quotidiennement en granulats.

L'année 2023 a pour sa part ciblé la réduction des nuisances sonores par le démantèlement de l'installation de concassage primaire historique implantée en hauteur et dont les émissions étaient orientées vers le village. Aujourd'hui, toutes les installations de criblage concassage sont regroupées au fond de la carrière si bien que le bruit qu'elles génèrent est circonscrit à l'intérieur du site.

Toujours en 2023, un second pont bascule a été installé dans le but de réduire fortement le temps d'attente des camions et en conséquence leurs consommations en carburant et leurs temps de présence sur le site (*réduction des émissions de CO2*).

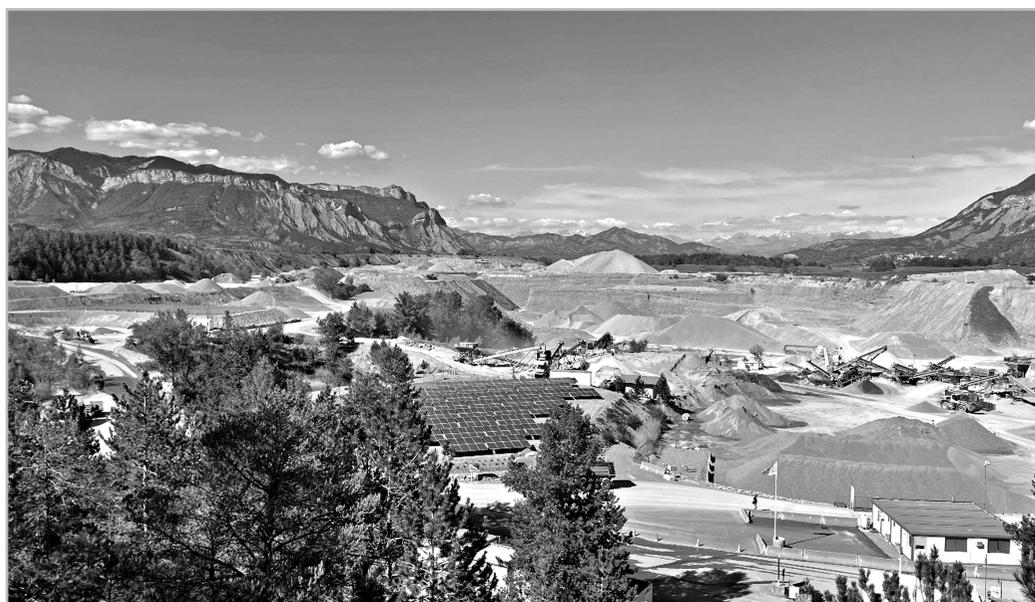
Cette année 2024, au printemps, 1 000 m supplémentaires de pistes d'exploitation ont été revêtues en enrobés (*réduction des émissions de poussières*).



La conversion du matériel roulant visant à réduire son empreinte carbone, en ayant recours à des alternatives au gasoil plus propres, est au programme des mois et années à venir. Les investissements sont loin d'être neutres mais ils s'inscrivent dans la concrétisation du projet de création d'une nouvelle carrière sur la commune du Poët dont l'enquête publique s'est déroulée en début d'année. Les matériaux qui seront extraits au Poët, en hiver uniquement, seront valorisés au niveau de la carrière du Beynon. Sans autre alternative, les rotations entre Le Poët et Ventavon seront réalisées par la route au moyen de camions qui seront électriques ou à minima utiliseront un carburant de type B100 (*d'origine 100 % végétale donc 100 % renouvelable*) permettant une réduction d'au moins 60 % des émissions de gaz à effet de serre. La concrétisation du projet de carrière du Poët sera également l'occasion de poursuivre les travaux de revêtement des pistes d'exploitation autour des installations de criblage-concassage (*environ 600 m supplémentaires*).

Ce plan d'actions ambitieux est issu d'une démarche d'amélioration continue et volontaire de la SAB qui souhaite se projeter dans la durée sur notre territoire communal. Rappelons que la SAB est une source de revenus non négligeable pour notre commune et que de nombreux jeunes du pays, pour certains Ventavonnais et Ventavonnaises, travaillent directement ou indirectement pour la carrière du Beynon.

Nicolas Piarry, directeur du développement de la SAB du Beynon



VVD

Soirée nocturne à la maison forestière de Bonsecours Vendredi 9 Août 2024

19h : Départ de l'ELM-Valenty en voiture ou covoiturage.
Balade facile jusqu'à la maison forestière de Bonsecours
Soirée animée par

Evelyne Zou, la chanteuse Pa-Parfaite

Pique-nique préparé par « Le relais de l'Avance »



Apéritif et boissons offerts
par l'association VVD

- Adhérents 15€
- Non adhérents 17€
- Gratuit pour les moins de 10 ans

Prévoir lampe, plaid.

**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**

avant le 2 août :

- 06 64 64 98 58 (Rémi)
- 06 19 16 42 04 (Pascale)
- 06 48 25 49 41 (Sylvie)

Vide grenier, marché artisanal et paysan

Dimanche 8 septembre 2024
de 10h à 17h

Les animations prévues :

- Mur d'escalade, animation offerte par VVD,
- Un stand animé par le Comité Olympique Sportif
- Un stand animé par Comité régional du Sport en milieu rural
- La pêche à la truite avec la fédération de pêche 05
- Les démos de danse avec Evidanse 05
- Une animation musicale avec "Rose Flonflon", musique du monde

Repas sur réservation

préparé par "le Relais de l'Avance "

en téléphonant aux organisateurs de VVD :
06 64 64 98 58 - 06 19 16 42 04 - 06 48 25 49 41

**EVIDANSE**

Le bureau d'**EVIDANSE** s'est réuni le samedi 15 juin pour établir le programme de la saison 2024-2025 :

La rentrée se fera le **mercredi 11 septembre** à 19h par une soirée **Portes ouvertes**.

Les cours reprendront à partir du **mardi 17 septembre** à 19h pour les Line Dance et le mercredi 18 septembre à 19h pour les Danses de loisirs.

Il est prévu 5 séances de pratiques avec sono, un après-midi dansant avec gâteaux des rois et orchestre, un carnaval avec auberge espagnole et DJ, et notre fête de fin d'année, avec spectacle, et apéritif offert, qui se déroulera le samedi 7 juin 2025 à 19h.

Pour cette même saison, Corinne Gontard animera les cours de «Line dance Groupe 2» en remplacement de Corinne David-Bourrel.

La cotisation sera augmentée de 15 € sur 3 ans pour une danse et de 20 € sur 3 ans pour deux danses.

Les tarifs pour la saison prochaine seront de :

- 80€ pour les Line Dance ou les Danses de Loisirs
- 110 € pour pratiquer les deux.



ANIMATIONS CULTURELLES

2024

Le premier semestre a commencé en janvier sur une note humoristique avec la compagnie "Show devant" d'Aspres-sur-Buëch avec un *One Max show* orchestré par Max Villepontoux.

En avril, s'est déroulé le premier week-end théâtral à Ventavon avec la Compagnie *Les pas pressés* de Pierrevert, emmenée par l'enthousiasme et la passion de Marie Petit. La troupe nous a fait l'honneur de jouer chez nous, samedi 13 avril, la première de leur nouvelle pièce *Le dieu du carnage* adaptation d'une pièce de Yasmina Reza, qui a eu un vif succès avec plus de 80 spectateurs !

Le dimanche, c'était au tour des délicieuses *Sardines Grillées*. Emmanuelle Broutin et Marie Petit nous ont régales. Et nous avons terminé avec *Le médecin malgré lui* joué par la Compagnie du Baldaquin de Marseille.

Cet été nous retrouvons notre week-end musical à l'église St Laurent. Vendredi 30 août à 19h30 concert lyrique, samedi 31 août à 19h30 concert de chansons françaises avec Nicolas Grand Duc et dimanche 1^{er} septembre à 19h30 concert de jazz avec le Trio de Sébastien Carretier au saxophone, Farah Sinha au chant et Philippe Coromp au piano.

2025

Petit avant goût de l'année prochaine, on retrouvera avec plaisir Muriel Lancauchez avec sa Compagnie *Fenêtre sur cour* qui avait joué *Un air de famille* en 2021. Ils viendront le samedi 8 Mars, journée des droits des femmes, nous jouer *Et pendant ce temps Simone veille*, les conditions de la femme des années 50 à nos jours, à travers le quotidien de 3 lignées de femmes. Trois femmes et un homme sur scène dans un spectacle informatif, drôle et caustique !

Et en Avril ou Mai ce sera notre petit week-end théâtral avec la Compagnie *Les pas pressés* de Pierrevert, programme et date à définir. D'ici là, nous vous souhai-



Et pendant ce temps-là Simone veille
De mères en filles

GYM PLAISIR



Une année bien sportive se termine pour Gym Plaisir à Ventavon. De nombreux adhérents ont rejoint l'association pour la randonnée le lundi, la gym douce le mardi après-midi, le stretching, le cours de renforcement musculaire et la séance de yoga le jeudi en soirée.

L'association a aussi proposé un apéro de bienvenue après l'assemblée générale pour fêter la nouvelle année de gym au mois d'octobre puis une soirée Beaujolais à l'auberge de Ventavon.

Début janvier, les adhérents et leur famille se sont retrouvés autour de la galette des rois avec l'élection de Miss and Mister Gym. Pour ça, il fallait réussir les épreuves concoctées par la coach.

Début juin, l'association a organisé son 2^{ème} vide-grenier à Valenty avec le nouveau bureau. Malgré le temps orageux ce fut une belle réussite.

L'année s'est terminée avec un pique-nique le dimanche 30 juin pour partager les spécialités culinaires de chacun et passer un bon moment ensemble. Cette année, deux adhérents ont passé leur formation d'accompagnateur de randonnée proposée par la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire. Nous les retrouverons donc lors de la prochaine saison.

Les cours reprendront mi septembre avec le même planning.

Nous souhaitons un bel été sportif à tous et vous attendons nombreux à la reprise.

Le bureau de Gym Plaisir





Marchés
des Producteurs
de Pays

Brin de culture

à Saint-Martin
d'en Haut

Après un premier essai en 2023 avec «Bach à la ferme», un autre projet de festival agri-culturel «Brin de culture» se profile pour cet automne sur le thème de :

«Prévert à Saint-Martin et Prévert Certi d'âme».

Ce sera un marché de producteurs parsemé d'animations artistique, poétique, musicale et probablement théâtrale. Celui-ci est coorganisé par la Chambre régionale d'agriculture et le réseau Bienvenue à la Ferme.

Brin de culture vous donne donc rendez-vous le **dimanche 27 octobre 2024** chez Gérard Beynet à la ferme de Saint-Martin d'en haut (route de Faye).

Le thème «le jeu de mots» préconisé par la Chambre d'agriculture et choisi par Gérard trouvera son inspiration avec les poèmes de Jacques Prévert qui les utilisait avec virtuosité. Prévert que la plupart d'entre nous connaissent par la lecture de ses poèmes ou par les interprétations chantées d'Yves Montand ou de Serge Gainsbourg, est un poète qui s'insurge, qui dénonce, mais qui sait aussi s'émouvoir devant la beauté simple du monde : un enfant, un oiseau, une fleur !

Ce sera l'occasion de se rencontrer entre voisins, de profiter d'une animation culturelle, de rencontrer des artistes, d'échanger avec eux, de faire vos emplettes de produits du terroir, de découvrir la ferme d'un agriculteur et d'une agricultrice de notre commune qui se feront un plaisir de partager leurs savoirs et savoir-faire.

A 10 h, présentation de la ferme «Gérard Beynet Production», son histoire et ses spécificités et le marché de producteurs du réseau se déroulera toute la journée. A 11h30, la traditionnelle Marquise sera offerte par l'organisateur. A 12h30, repas paysan uniquement composé avec les produits des exposants. A 14h, concert avec Vasile Comsa au violoncelle sur le thème de Prévert. Le projet d'une pièce de théâtre jouée sur les lieux n'a pas encore été validé. Pendant toute la journée, un atelier poterie sera proposé aux adultes et enfants sous la houlette de France Hector (Certi d'âme). On clôturera le marché à 17h.



Comité des fêtes

Fête au village
VENTAVON

Samedi 3 août

14h : inscription doublette pétanque 150 € + mises

14h30 : tirage

20h : repas 20 € + menu enfant 12 €

(200 places maxi) sur réservation au 06.77.52.77.30

MENU : entrée salade

jambon à la broche et patates sautées

fromage - dessert - vin - café

22h : soirée dansante

avec l'orchestre Gérard Sinclair

Dimanche 4 août

10h30 : concours de pétanque enfants 6/12 ans à la mée

12h : **Apéritif offert par la mairie**

14h30 : Inscription Doublette mixte 150 € + mises

15h : Tirage

19h30 : vente de sandwiches - grillades (saucisses et merguez) - frites et glaces

20h : animation et initiation danse en ligne avec l'association Evidanse

21h30 : soirée dansante DJ platine 05

Lundi 5 août

8h30 : inscription Triplette provençale 350 €+ mises

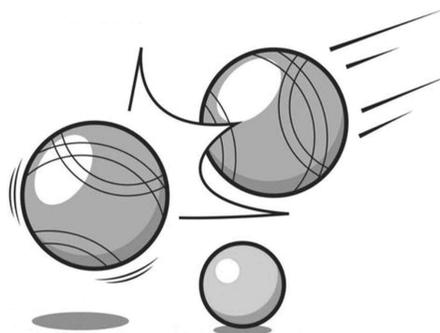
9h : tirage

12h : repas possible sur réservation à l'auberge de Ventavon ou au bar restaurant de Valenty et vente de sandwiches froids et glaces sur place par le comité des fêtes

14h : inscription Consolante Triplette provençale 150 € + mises

Buvette, balades à poney et jeux gonflables.

Les concours de pétanque



Rendez-vous 20h30
Chaque vendredi de l'été
à Ventavon

ECOLE

Effectifs RPI pour 2024-2025

- 9PS + 7MS = 16 à Monétier-Allemont avec Mme Barbier.
- 8GS + 9CP + 15 CE1 = 32 à Claret avec Mme Alcaraz et un autre enseignant pas encore nommé. Il y aura une classe de GS/CP et une classe de CE1.

- 7 CE2 + 11 CM1 = 18 à Monétier-Allemont avec Mme Baudy.

- 7 CE2 + 13 CM2 = 20 à Ventavon avec Mme Chaudoreille.

Total : 86 élèves.

L'école de Ventavon, 2^{ème} au concours Art et Olympisme

Il s'en est fallu de peu pour que le travail des écoliers de Ventavon soit à l'honneur et affiché au musée des sports de Nice. Mais bon, la place de deuxième n'est pas mal non plus, et cela sur une trentaine de classes de toute la France, juste après une école de l'académie de Versailles.

Ce travail a permis de mettre en oeuvre les connaissances acquises en science sur le squelette : reproduction des os sur leur photo (*prise en situation sportive*), pour créer ensuite leur bonhomme bâton en proportion puis le peindre.



Randonnée dans la vallée de la Clarée

Le projet destination refuge s'est concrétisé en juin 2024 au refuge des Drayères (2180 m) dans la vallée de la Clarée. En effet, après quelques randonnées tests pour évaluer ses élèves, Elsa Chaudoreille, directrice de l'école aidée d'Olivier Joasson, accompagnateur en moyenne montagne a emmené les enfants de CM1 et CM2 au pied du Mont Thabor.

Marathon de Tromsø



Décidément, Jean-Claude Favier, Ventavonnais ne s'arrêtera jamais... de se classer dans les meilleures places aux marathons mythiques tel que celui de New York en 2011 ou bien le dernier en date celui de Tromsø en Laponie norvégienne, le 22 juin 2024, son 32^{ème} marathon !

Une véritable performance, il met 3 h 19mn 54 s sous le soleil de minuit lors du *Midnight Sun Marathon* pour parcourir les 42,195 km. Il termine 94^{ème} au classement général sur 1435 concurrents et 1^{er} sur 45 dans sa catégorie Homme 60-64 ans.

Parti à 20h30, il finit le marathon «de jour» peu avant minuit. Tromsø est situé à 350 km du cercle arctique et le soleil ne se couche pas à cette période de l'année.



Etat civil

MARIAGE

- **Matthieu HUET** et **Paul FERET** habitant rue des écoles au village se sont mariés à Ventavon, le 29 juin 2024.



DECES

- **Didier MONTAGARD** habitant sur la route de Faye est décédé le 23 décembre 2023 à l'âge de 61 ans.

- **Francis GUINOT** habitant au hameau de Faye est décédé le 8 janvier 2024 à l'âge de 84 ans.

- **Michel BELLON** habitant aux Chapelles est décédé le 17 février 2024 à l'âge de 67 ans.

- **Eric PLESSIS** habitant rue de la Calade au village est décédé le 25 mai 2024 à l'âge de 62 ans.

- **Gérard GIRAUD** habitant au village rue des écoles est décédé le 9 juin 2024 à l'âge de 80 ans.



NAISSANCE

- **Leïo**, fils d'Anaïs Mathieu et d'Elie Huriez habitant chemin de Bayasse, est né le 6 janvier 2024.



Mots croisés



Résultats des mots croisés de Ventavon INFO n°60

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
1	D	E	P	A	R	T	E	M	E	N	T	A	L	E
2	C	O	C	A	R	D	E	S	T	N				
3	C	O	M	I	T	E	D	E	S	F	E	T	E	
4	A	L	P	E	M	S	A	L	A	I	R	E		
5	N	O	I	R	C	I	E	R	O	U	S	S	I	
6	A	G	E	R	E	V	E	T	U	E	E	G		
7	D	I	R	A	I	E	T	E	T	E	R	N		
8	A	S	S	U	M	A	I	M	E	D	I	R	A	
9	I	T	D	E	P	L	I	E	R	O	A	N		
10	R	E	V	I	S	L	I	N	U	N	I	T		
11	S	O	T	M	A	I	T	R	E	S	S	E		

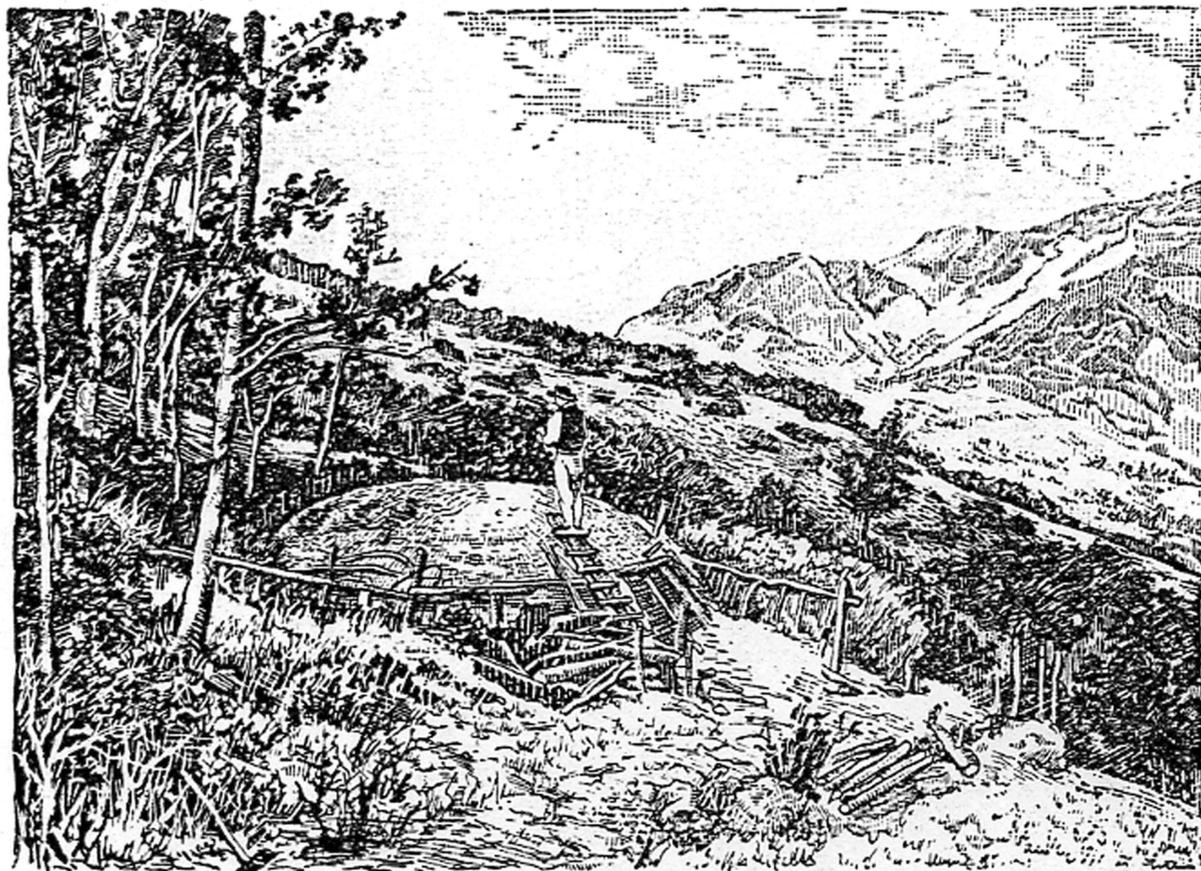
Mots croisés de VI 61 fabriqués par le verbicruciste 1e - 2i - 9f - 11h - 13a

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
1	■							■					
2													■
3								■					
4						■							
5		■								■			
6								■					■
7						■				■			
8	■					■							
9						■							■
10										■			
11						■							
12		■		■									
13								■					

- Difficile à déplacer. Danse brésilienne
- Celle de Ventavon compte environ 5000 ouvrages
- Singeas. Comblas de louanges
- Célèbre tour toscane. On s'en sert tous les jours à table
- Extraterrestre de Spielberg. Tapage. Presque hier
- Débarrasse de l'eau. Il est contre le progrès
- Grand maître des vents. Lettres de Sedan. Milieu du boudeur
- Davantage. Ils composent la corolle
- Département 18. Gestionnaires
- Repasserai en-dessous de zéro. Centre de la douceur
- Tentes. Marbrures
- Sonnèrent
- Chiens de chasse. Baisse les prix

- Il marche sur ses 2 pieds. Grandes dents blanches pointues
- Se dit pour Ventavon-Lazer ou Ventavon-Monétier, mais pas pour Lazer-Monétier
- Grandes ceintures japonaises. Déchargent ou délestent
- Qui arriveront plus tard.
- Vallée ou estuaire bretons. 12 mois. Pronom
- Mélangeames en proportions définies. Souffrir
- Conjonction. Lettres du Sud. Pour piquer les flancs des chevaux
- Tenterait ou risquerait
- Se dit des couches géologiques des terrains entourant Ventavon par exemple
- Début de l'aqueduc. Pige ou balai. Urologue en bref
- Qui comprend plusieurs cultures.
- Niaise. Abaisse
- Ville très proche du confluent des deux Buëch. Intente une action en justice

La fabrication du charbon de bois



Domaine de Beaujeu. — Fabrication du charbon de bois, charbonnière en combustion à 1.250 m. d'alt.

© Beaujeu 1905

Au hasard de vos promenades en forêt dans les Hautes-Alpes, le long d'un chemin forestier, vous avez pu apercevoir, sous les feuilles mortes, une empreinte circulaire de plusieurs mètres de diamètre. Le sol parsemé de morceaux de charbon de bois est l'empreinte laissée par une ancienne charbonnière en meule. Celle-ci était aménagée pour obtenir une surface horizontale sur les pentes des bois, sorte de grossière terrasse arrondie de 8 à 15 mètres de diamètre, retenue quelquefois par une murette de pierres sèches.

Ces places étaient reliées les unes aux autres par un réseau de petits sentiers dont il peut subsister de nombreux tronçons qui disparaissent peu à peu sous les broussailles, derniers vestiges d'une activité aujourd'hui disparue.



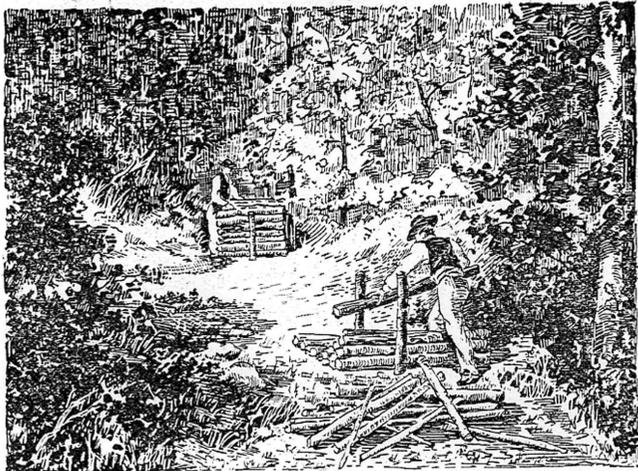
165. - Les Alpes
Charbonnière en combustion
au domaine de Beaujeu
1250m d'altit.

© Auguste Gros, libraire à Serres

On retrouve dans un petit livret de présentation publicitaire des activités du Domaine de Beaujeu (col de Faye) imprimé en 1905, un dessin représentant une charbonnière. Également une vieille carte postale (début des années 1900) parmi d'autres du photographe Auguste Gros mentionnant « libraire à Serres » et nous montrant trois personnages, une charbonnière en combustion, une chèvre et même le traineau pour amener le bois avec l'indication du lieu « Domaine de Beaujeu ».

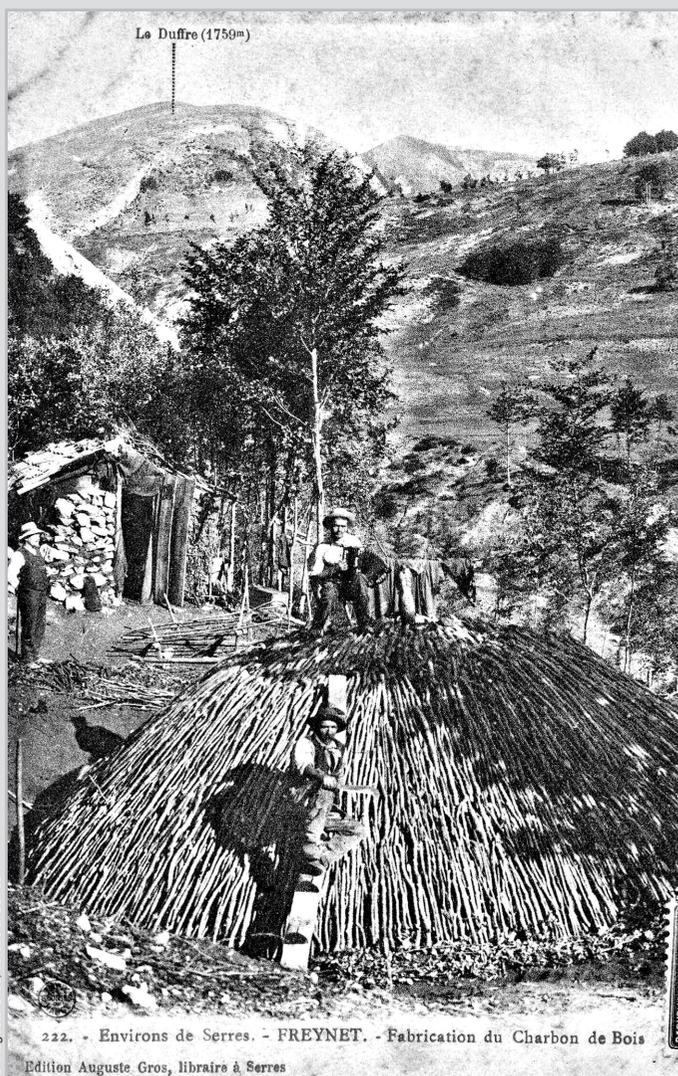
Il se faisait donc du charbon de bois dans le Bois de Faye à l'ubac de la montagne de l'Aup.

... La fabrication du charbon de bois



Domaine de Beaujeu. — Coupes de bois au lieu dit la Grande Combe, 1.180 m. d'altitude

© Beaujeu, 1905



222. - Environs de Serres. - FREYNET. - Fabrication du Charbon de Bois
Edition Auguste Gros, libraire à Serres

© Auguste Gros, libraire à Serres

Le charbon de bois est un combustible obtenu par la carbonisation du bois dans un environnement à faible teneur en oxygène. Ce processus élimine l'humidité et les composés volatils du bois, laissant un produit riche en carbone qui brûle à haute température avec peu de fumée.

Les besoins en charbon de bois

Au début du XX^e siècle, un peu partout dans les Alpes et notamment dans les Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence, on fabriquait encore du charbon par la combustion du bois.

Mais l'utilisation du charbon de bois remonte à des temps plus anciens. Il était utilisé principalement pour la cuisson et le chauffage mais également pour la fusion des métaux dès 3000 av. J.-C. Les forgerons utilisaient le charbon de bois pour obtenir les températures élevées nécessaires à la fonte du cuivre et plus tard du fer.

Ce charbon de bois fut donc une source d'énergie indispensable pour développer les activités économiques et les industries anciennes de l'homme : métallurgie, forges...

A partir du XV^e siècle, les industries au bois et au charbon de bois vont se développer, multipliant du même coup règlements et interdictions sur les coupes de bois. Les forgerons ou maréchaux étaient également des grands consommateurs de charbon de bois mais jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'activité de charbonnage semble être surtout aux mains des paysans et d'artisans qui exploitent la forêt en fonction de leur besoins ou des nécessités de l'industrie locale, à la morte saison, selon leur emploi du temps. Puis ces activités de bûcheron et de charbonnier vont se professionnaliser car la demande augmente et le prix de ce type de charbon aussi.

L'arrivée des *bouscatié* et des *carbounié*

L'activité de charbonnier devient une spécialité. Au milieu du XIX^e siècle ce sont les Savoyards les spécialistes, puis ils sont très vite remplacés par les Piémontais et les Lombards (région de Bergame) qui vont arriver en masse, notamment après 1861 quand le Piémont devint italien.

Toute l'activité de la forêt (bûcherons, charbonniers, scieurs...) va passer aux mains des Piémontais. Cette immigration italienne va répondre à ce besoin de main d'oeuvre pour la production de charbon de bois dont les débouchés ne se limitaient plus aux forges industrielles mais aussi au développement des usages domestiques dans les villes (charbon de bois utilisé dans la cuisine essentiellement, le chauffage ou pour purifier l'eau des villes).

L'arrivée de ces travailleurs saisonniers piémontais « noirs comme des charbonniers » créa tout d'abord un peu d'hostilité et de méfiance de la part des Bas et Haut-alpins envers ces gens qui venaient « manger leur pain ». On les qualifia péjorativement de « *Piantous* ou de *Macaronis* ».

C'était des travailleurs acharnés ayant fui la misère pour nourrir leur famille, avec des racines communes à nous autres alpins français, une même religion, une faible barrière linguistique (surtout pour les Piémontais qui dans certaines vallées parlent le Provençal), ils finiront par s'intégrer en douceur et à se sédentariser en France.

Nous savons que ce vaste mouvement d'émigration italienne qui couvre la période de 1870 à 1914 (*15 millions d'italiens quittent leur pays vers l'Europe et ailleurs*) correspond au grand moment de prospérité consécutif à la rapide reconstruction de la France après la guerre de 1870 et à l'essor de l'économie mondiale. La guerre de 1914-1918 freinera ce mouvement qui reprendra plus tard, notamment à Marseille où le quart de la population en 1911 était déjà italienne.

La charbonnière en meule

Les charbonnières en meule étaient édifiées au cœur de la forêt afin d'exploiter du bois de qualité médiocre ou inaccessible aux engins de transport. Il est évidemment plus facile de sortir de la forêt des sacs de charbon de bois que des troncs d'arbre entiers.

Une charbonnière représente un petit mois de travail pour un homme seul, décomposé comme suit :

L'emplacement

Première chose, pour édifier la meule, il fallait trouver l'emplacement central, protégé du vent et si possible à proximité d'un chemin. C'est-à-dire un plat de 12 à 15 pas de diamètre qui sert de base à une charbonnière de 2 m de haut avec 20 à 40 tonnes de bois bien empilé. A défaut, il fallait aplanir le terrain à la pelle et à la pioche, bien le nettoyer et prévoir un espace de circulation tout autour de la meule.

La coupe et le transport du bois

Deuxième travail, couper le bois (*principalement du feuillu*) à la hache et le transporter à dos d'homme au moyen d'une *chèvre*, fourche en bois d'1,20 m de haut en forme de Y sur laquelle le charbonnier entasse les bûches. Quand la pente était trop raide, ils se servaient du *tirasso*, traîneau construit par lui-même avec le bois de la coupe.

Construction de la cabane

Elle se faisait à proximité de la charbonnière pour pouvoir la surveiller jour et nuit et abriter quelquefois femme et enfants.

L'édification de la meule

On commence par la cheminée centrale en entrecroisant des rondins de 50 cm de long pour former une cheminée carrée avec une grande perche placée dedans qu'on enlèvera au dernier moment. Lorsqu'on a monté la cheminée sur 1 m ou 1,20 m de haut (*la longueur d'une bûche*) on dresse les bûches une à une bien serrées contre la cheminée pour former la meule.

Lorsque la base de la meule est terminée, on continue de monter la cheminée sur une seconde hauteur d'un mètre environ et de nouveau on formera le second étage de la meule et le troisième s'il y a lieu.

Le charbonnier place tout autour de la cheminée les bois les plus gros en mettant toujours la base la plus large de la bûche vers le bas, ce qui donnera une inclinaison à la charbonnière, puis il poursuivra avec des bois de diamètre moyen. Une fois tout le gros bois bien rangé pour former une meule en forme de dôme, il prendra le bois le plus mince pour couvrir et boucher toutes les interstices.

Réalisation du manteau

Le manteau (ou la peau) est fait de l'empaillage à base de brindilles entrelacées d'amélanancier ou de buis, une couche de 20 cm de feuilles mortes récoltées en forêt que l'on mouillait et d'une couche de terre mélangée avec de la poudre de charbon de bois récoltée sur un ancien emplacement.

Des bouches d'aération sont ménagées qui, ouvertes ou fermées, régleront la quantité exacte d'air assurant une bonne carbonisation.

Les barrières de branches

Il fallait protéger la charbonnière du vent et surtout du mistral qui était l'ennemi numéro un d'une bonne combustion. Une barrière de branches dressées droites (en général les houppiers d'arbres) tenues par deux rangées de piquets reliés entre eux par des barres.

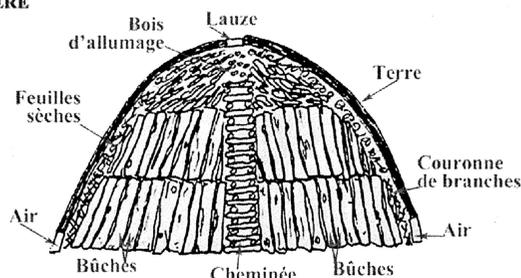


© Auguste Gros



© Auguste Gros, librairie à Serres

CHARBONNIERE
(en coupe)



L'allumage

Le moment très attendu de l'allumage est arrivé. Tirés d'un petit feu installé à quelques pas de la meule, du charbon et des braises incandescentes sont introduits dans la cheminée. A la base des ouvertures sont réalisées sous le plancher. Très rapidement, la température monte. Il faut dès lors surveiller de très près le processus de carbonisation et éviter que la meule ne s'enflamme.

... La fabrication du charbon de bois

L'entretien de la combustion

Durant une dizaine de jours, la présence d'un charbonnier est indispensable jour et nuit. Les différentes colorations de la fumée lui indiquent ce qui se passe à l'intérieur et lui dictent la nature des interventions nécessaires. Les meules sont construites dans des endroits abrités, mais le vent joue tout de même un rôle: le moindre courant d'air influence le tirage.

Un couvercle (une lauze) est posé sur la cheminée. Un charbonnier l'enlève de temps à autre pour activer la combustion au moyen d'une perche. Peu à peu, le sommet de la meule devient un cratère. La combustion se développe de haut en bas et de l'intérieur vers l'extérieur. Elle est contrôlée et maîtrisée par le percement de trous pour que les gaz puissent s'échapper. Lorsque le manteau se craquelle sous l'effet de la chaleur, il faut l'arroser et le réparer.

Le charbon de bois est récupéré en plusieurs fois. Les hommes ouvrent le manteau et le referment sitôt le charbon extrait. Certains pratiquaient ce défournement la nuit car il était plus facile de détecter les braises encore enflammées ou le bois qui fait des étincelles.

Le rendement en charbon de bois se situait en moyenne à 10% par rapport au bois amené et il variait suivant la siccité de celui-ci.

Mise en sac et transport vers les villes

Après avoir étalé le charbon et être sûr qu'il n'y a plus de risque d'incendie, il pouvait être mis dans les sacs de jute pour le transport. Puis ce sont les femmes qui se mettent à coudre grossièrement avec de la ficelle le dessus de ces sacs pour maintenir la cinquantaine de kilos de charbon.

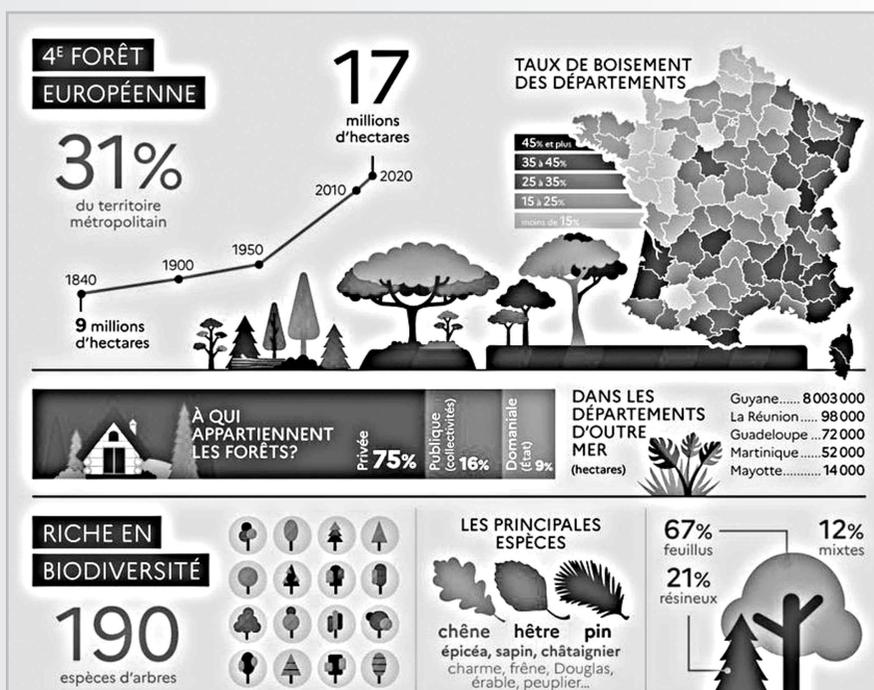
Pesés et chargés dans des charrettes, les sacs de charbon étaient amenés à la gare la plus proche à destination des grandes villes pour des usages domestiques tels que la cuisson des aliments avec «le potager» sorte de réchaud au charbon de bois qui permettait de cuisiner avec un minimum de fumée, le chauffage avec les chaufferettes ou pour le filtrage de l'eau et la désinfection des citernes.

Il servait également pour l'industrie (forges, fours à chaux, verreries, raffinage des minéraux, industrie pharmaceutique, oenologie et liqueurs pour décolorer et purifier, viticulture, carburant pour le gazogène, filtre à huile pour machine à vapeur..).

Salaire

Les charbonniers étaient des tâcherons payés au kilo de charbon produit. Pour gagner sa vie, il leur fallait sortir au minimum 3 tonnes de charbon par mois.

Ils étaient souvent aidés par leur famille. Femmes et enfants participaient à ébrancher, faire des fagots, ranger le bois, transporter les feuilles, surveiller la combustion, remplir les sacs et les coudre...



Le charbon de bois, une des causes de la déforestation

Avec l'avènement de la révolution industrielle (*fin XVIII^e siècle*), la demande en charbon de bois a considérablement augmenté et a contribué à marquer une accélération significative de la déforestation. Le besoin croissant de terres agricoles pour nourrir une population en expansion, ainsi que la demande en bois pour la construction, le chauffage, et plus tard pour alimenter les machines à vapeur, ont conduit à une exploitation intensive des forêts.

La déforestation a atteint son apogée au milieu du XIX^e siècle. Les activités de l'homme avaient presque entièrement déboisé le territoire. Bien sûr ce constat paraît inimaginable pour les hommes d'aujourd'hui, mais il ne restait que 10% du territoire français boisé (*minimum historique*) contre 80% du temps des Gaulois.

Les forestiers de l'époque ont fait le lien entre cette déforestation et les crues torrentielles. Il fallait donc dompter les torrents, reboiser les pentes et stabiliser les sols. Une politique de restauration des terrains de montagne a été élaborée. Puis la mise en place du Code forestier, la montée en puissance du charbon de terre (*houille*) et le recul de l'activité agricole vont amorcer l'inversion de la tendance au cours du XIX^e siècle. Depuis le stock de bois de la forêt française (*métropolitaine*) a doublé. Quant à la surface de la forêt, elle est passée de 8,5 millions d'hectares en 1850 à 17,1 millions d'hectares en 2022, retrouvant le niveau approximatif de la forêt du moyen âge.

Elle représente désormais près de 31% du territoire métropolitain et continue à s'accroître par expansion naturelle à un rythme de 85000 hectares par an depuis 1985, soit l'équivalent de 100 000 terrains de foot chaque année.

Recherches historiques présentées par Denis Buffet avec la bibliographie :

- Livret du Domaine de Beaujeu (1905)
- Anciennes cartes postales d'Auguste Gros, libraire à Serres
- De mémoire de charbonniers par D. Musset (1996)
- Passion Provençale de Nadine (2013)
- La meule du charbonnier (Patrimoine de Saint-Georges CH)
- ONF



Les Gîtes du Domaine de Faye

Après deux années de gros travaux de rénovation, l'ancienne Grange Jacques Alexis fait peau neuve et sera en mesure d'accueillir ses premiers hôtes dès le début de l'été 2024 !

Situé au pied de la Montage de Saint-Genis, avec une vue dominante sur les vergers de la Vallée de la Durance et le vieux village de Ventavon dont on voit tous les soirs le clocher s'éclairer à la nuit tombée, le lieu invite au calme et à la sérénité.

Deux gîtes de charme ont été aménagés avec le plus grand soin. Chaque gîte est totalement indépendant et sans vis-à-vis.

L'Orée du Bois (de 1 à 3 personnes), un charmant petit gîte avec sa terrasse ombragée, sa cuisine d'été et son petit coin de jardin.

La Bergerie (jusqu'à 6 personnes), un gîte haut de gamme, aménagé dans les anciennes caves voûtées de l'ancienne bergerie, avec ses deux terrasses panoramiques.

Avec également une piscine couloir de nage chauffée.

Gîtes ouverts toute l'année
Henriette Bosseau
hbosseau@outlook.fr - 06 72 77 43 85

Henriette et Vasile

Après une vie professionnelle nantaise bien remplie, Henriette et Vasile ont choisi de venir s'installer à Ventavon pour y passer une retraite sereine mais active.

Professeure d'anglais, puis créatrice de Welcome Home Nantes (WHN : location de gîtes urbains dont 2 appartements galerie d'art), forte d'une expérience très enrichissante de 15 années dans le domaine de l'accueil touristique, Henriette fait maintenant évoluer WHN qui devient désormais Welcome Home 05 avec des hébergements de qualité sur deux sites : Ventavon et Ancelle.

Henriette est aussi cavalière et ses deux chevaux, Ninnedob et Cobra font partie intégrante de son univers.

Quant à Vasile, après une carrière de plus de 40 ans en tant que violoncelliste dans de grands orchestres nationaux, dont 30 années comme soliste dans l'Orchestre National des Pays de la Loire, il est déjà connu des Ventavonnais pour avoir fait plusieurs concerts sur la commune et dans la région, il continue de partager sa passion pour la musique et le violoncelle.

Tous les deux sont très heureux à la perspective d'accueillir prochainement de nouveaux hôtes et de leur faire partager le plaisir de vivre à Ventavon et de découvrir ses environs !

Mick nous a quittés !

Durant la cérémonie civile qui se déroulait au cimetière de Ventavon, le maire de Ventavon a rendu un dernier hommage à Michel Bellon, son compagnon de route, deuxième adjoint depuis 2014 et décédé le 17 février 2024.

Michel avait été élu conseiller municipal pour la première fois en 1995 avec Roger Fèbvre devenu maire et réélu par ses pairs à chaque mandat comme adjoint au maire. Il effectuait ainsi son cinquième mandat au sein du conseil municipal.

29 ans de bons et loyaux services pour notre commune, c'est remarquable et cela correspond à sa façon d'être et de remplir les missions qui lui étaient confiées. Il avait notamment en charge les travaux et la voirie communale, des secteurs qu'il connaissait bien et qui lui permettait de suivre avec un œil professionnel.

Très discret, à l'écoute des gens, il était toujours là pour rendre service et ne manquait jamais les rendez-vous et événements importants ainsi que les réunions informelles des adjoints, le mardi soir.

Tant qu'il a pu physiquement remplir ses missions au sein du conseil municipal, Michel est venu, malgré sa maladie qui le gangrénait sans jamais se plaindre.

Juan Moreno, dans son hommage, déclarait : « *Certes, nous savons tous que la mort est au bout de notre voyage sur terre mais 67 ans c'est quand même trop tôt pour partir* ».

Apprécié de tous, on se rappellera de sa bienveillance et de son sens des responsabilités.

Le maire témoignait toute la sympathie de l'équipe municipale à Maryse, son épouse, à ses deux enfants, Nicolas et Benjamin, à toute sa famille et à ses amis venus nombreux à cette cérémonie.



Fête du village

VENTAVON

3, 4 et 5 août

Samedi 3 août

Concours de boules

Repas du soir

«Jambon à la broche»

Orchestre

Gérard Sinclair



Dimanche 4 août

Concours de boules pour enfants

Apéritif du maire

Danse en ligne avec Evidanse

grillades, frites et glaces

DJ Platine 05



Lundi 5 août

Concours de boules

Sandwichs et glaces

Buvette, balade à poney et jeux gonflables

Programme détaillé page 18

Le week-end musical

Eglise Saint-Laurent à **VENTAVON**

30, 31 août et 1^{er} septembre



Concert lyrique

vendredi 30 août - 19h30

Lydia Mayo chante

avec ses choristes

et Frédéric Rubay au piano

Chansons françaises

samedi 31 août - 19h30

Nicolas Granduc chante

avec Frédéric Rubay au piano

Trio Jazz

dimanche

1^{er} septembre

19h30

Sébastien Carretier

au saxo avec Farah

Sinha au chant

et Philippe Coromp

au piano



Vide-grenier

Marché artisanal et paysan

Repas sur réservation

au 06 64 64 98 58

VALENTY

Dimanche 8 septembre

de 10h à 17h

Animations :

escalade, sports, pêche, danses,

Musique avec



VALENTY
8 septembre

*Rose
FlouFlou*

Programme détaillé page 16

Ventavon INFO n° 61 juillet 2024



**Marchés
des Producteurs
de Pays**

**Saint-Martin d'en Haut
VENTAVON**

**Dimanche 27 octobre
de 10h à 17h**

**Brin de culture
Prévert à Saint Martin**

10h : Présentation de la ferme

Marché des producteurs

11h : Marquise à l'apéro

Repas paysan

14h : Concert avec Vasile Comsa

Toute la journée

atelier poterie Certi d'âme

Programme détaillé page 18